



Projet Interreg "Informa Plus"



Activité 4.2

Comparaison entre les unités de formation forestière de la Région Piémont et la certification volontaire ECC en termes de compétences, capacités minimales et connaissances, en vue de leur équivalence.

TABLE DES MATIERES

NESSUNA VOCE DI SOMMARIO TROVATA.

Rédigé par :

IPLA S.p.A Istituto per le Piante da Legno e l'Ambiente, octobre 2017 .

Document partagé et approuvé par l'ensemble du partenariat franco-italien le 24.1.2019

Service de la Formation

Dott. Pierpaolo Brenta

1. Avant-propos

Dans le cadre de l'activité 4.2 du Projet Interreg France-Italie "InForma Plus" le partenariat a pour objectif de :

- définir la reconnaissance réciproque, par les organismes compétents, de la formation forestière désormais bien établie dans les deux Etats voisins, afin de compléter et de mettre à jour ce qui a déjà été accompli au cours du projet précédent INFORMA ;
- définir les éléments nécessaires à la reconnaissance réciproque des compétences acquises à l'issue de cours bien établis (Certificat d'équivalence), attestée le cas échéant par un certificat de reconnaissance des compétences professionnelles dans la zone ALCOTRA ;
- utiliser, en tant qu'outil supplémentaire afin d'établir la correspondance et d'analyser le contenu des cours, la certification européenne ECC (*European chainsaw certification ou Certification européenne de la tronçonneuse*) définie dans chaque pays européen.

Les différences substantielles du cadre juridique et administratif entre les systèmes de formation français et italien sont bien décrites dans le rapport final du Projet INFORMA "*La formation professionnelle forestière dans l'espace alpin entre la France et l'Italie*" (chap. 5), auquel je renvoie le lecteur.

La comparaison entre la formation professionnelle standardisée à l'échelle régionale et la certification volontaire ECC, à laquelle ce document fait référence, représente un élément supplémentaire d'équivalence de la formation forestière établie dans les deux Pays, en complément de la comparaison effectuée au cours du projet de coopération précédent "Informa".

A partir de 2015 un nombre de plus en plus croissant de Régions italiennes ont adhéré au processus d'équivalence, animé par la Région Piémont, des cours professionnels forestiers réalisés dans leurs territoires. Aujourd'hui les administrations impliquées dans ce processus couvrent la quasi-totalité de l'arc alpin (Piémont, Emilie-Romagne, Ligurie, Lombardie, Vénétie, Province Autonome de Trente, Régions Autonomes Vallée d'Aoste et Frioul-Vénétie-Julienne); parmi ces administrations figurent toutes les Régions italiennes partenaires du Projet "Informa Plus". **L'annexe A** contient le tableau d'équivalence adopté par la Région Piémont en 2017.

La correspondance éventuelle entre les cours standardisés par la Région Piémont et les ECC pourra donc être aisément étendue aussi aux cours des autres Régions de l'Italie du nord et notamment celles participant au Projet INFORMA PLUS.

Afin d'évaluer l'éventuelle comparaison, suivent ci-dessous les descriptions synthétiques :

- des Profils de référence utilisés par la Région Piémont pour la conception des parcours de formation (également appelés « unités de formation ou cours ») ;
- des contenus de l'ECC (European Chainsaw Certificate).

La correspondance entre les deux systèmes de formation ne peut être évaluée que sur la base de l'équivalence des compétences, articulées selon les dispositions en matière de formation professionnelle dans chaque Etat membre, en Italie à l'échelon régional, uniformées par leur conformité aux indications européennes et notamment :

- Décision 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass) ;
- Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EQF) (2008/C 111/01) ;
- Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2008 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), destiné à faciliter le transfert de crédits des acquis d'apprentissage d'un système de certification à un autre ou d'un parcours d'apprentissage à un autre.

2. Le système de la formation professionnelle forestière en Région Piémont

Les cours de formation professionnelle dans le secteur forestier réalisés par la Région Piémont sont issus de l'application des Standards de Formation régionaux, consultables dans la vitrine régionale "*Collegamenti - Sistema integrato in rete* (Corrélations - Système intégré en réseau)".

Les standards concernant les Profils sont utilisés par les acteurs de la Formation Professionnelle (organismes de formation) afin de concevoir et de mettre en œuvre des parcours de formation basés sur les compétences, les capacités minimales et les connaissances fondamentales décrites.

Les Profils Standard sont élaborés par les Commissions Techniques rattachées au "*Settore Standard Formativi Qualità e Orientamento Professionale della Direzione Formazione Professionale - Lavoro della REGIONE PIEMONTE*" (Service Standards de Formation Qualité et Orientation

Professionnelle de la Direction Formation Professionnelle – Emploi de la REGION PIEMONTE) sur la base des besoins du monde du travail.

Dans le secteur forestier le Profil de référence pour la formation pertinent à notre travail est celui de:

- **Opérateur forestier**, auquel correspond une qualification professionnelle reconnue aux échelons national et communautaire (**Annexe B**).

Le profil de référence se compose des parcours suivants (appelés également « unités de formation », ci-après dénommés « cours ») dont la durée en heures est indiquée ci-dessous :

- F1- Utilisation en sécurité de la tronçonneuse – Cours de base (16 heures) ;
- F2 -Utilisation en sécurité de la tronçonneuse dans les opérations de façonnage (24 heures) ;
- F3 - Utilisation en sécurité de la tronçonneuse dans les opérations d'abattage et de façonnage (40 heures) ;
- F4- Utilisation en sécurité de la tronçonneuse dans les opérations d'abattage et de façonnage, cours avancé (40 heures) ;
- F5 – Travaux et utilisation en sécurité des équipements dans les opérations de débardage (24 heures) ;
- F6 – Opérateur forestier (16 heures).

Pour compléter le profil d'"Opérateur forestier" et obtenir la qualification professionnelle, il est donc nécessaire de suivre une formation de 160 heures au total, lorsqu'il s'agit d'une nouvelle affectation professionnelle. Le système de formation prévoit toutefois la possibilité de reconnaître des crédits de formation en entrée par le biais d'une évaluation théorique et pratique permettant d'insérer le participant au niveau de formation le plus adapté pour lui.

Sur la base des données des évaluations, mises à disposition par la Région Piémont, il résulte que 85% des participants qui travaillent déjà dans le secteur accèdent directement au cours F3 ; il en découle que la durée moyenne du parcours pour obtenir la qualification et les compétences prévues par le profil est de 120 heures.

Les compétences, les capacités et les connaissances relatives à chaque cours sont détaillées dans les Profils (**Annexes C1-C5**) selon des schémas similaires à celui qui est proposé ci-après et qui se réfère au cours F3.

Compétence Mettre en œuvre le Plan de travail

- Comprendre les documents de référence
- Comprendre et mettre en œuvre les mesures relatives à la sécurité au travail

Capacités

- Comprendre les symboles du Plan de coupe
- Replacer le plan de coupe sur le terrain

Connaissance Organisation du chantier de travail notamment vis-à-vis des mesures en matière de sécurité

- Réglementation forestière et environnementale, démarches administratives
- Responsabilités et obligations

Savoirs

Connaissance Techniques et procédés d'abattage

Savoirs • Démarches administratives pour l'achat et la vente de parcelles

Connaissance Techniques et procédés de façonnage

Savoirs • Les savoirs concernant cette connaissance fondamentale ont été développés au cours des modules précédents

Connaissance Techniques et procédés de débardage

Savoirs • Les savoirs concernant cette connaissance fondamentale ont été développés au cours des modules précédents

Compétence Gérer les outils et les machines sylvicoles

- Evaluer l'interaction homme-machine-objectif-action
- Accomplir des activités d'entretien
- Identifier les pièces, les accessoires et les fonctions des outils et des machines relevant de sa propre compétence
- Identifier des méthodes de travail sûres/ergonomiques ;

Capacités

Connaissance Typologies de machines et outillages dans le cycle de travail relatif

Savoirs • Normative sur les outillages et les machines

Connaissance Dispositifs de protection d'instruments et machines

Savoirs • Évaluation des risques et des dispositifs de protection

Connaissance Entretien ordinaire

Savoirs • Les savoirs de cette connaissance essentielle ont été développés dans les modules précédents.

Compétence Évaluer les interventions de coupe, ébranchage, débitage, et débardage

- Choisir la méthode de travail en fonction du risque et de l'objectif
- Évaluer l'efficacité de l'intervention

Capacité

- Évaluer les risques de chaque opération d'abattage, ébranchage, débitage, et débardage

Connaissance Procédures de travail, outillages et dispositifs de protection nécessaires

Savoirs

- Normative sur la sécurité
- Les bases de premier secours

Connaissance Techniques et procédures d'abattage

Savoirs

- Les savoirs de cette connaissance essentielle ont été développés dans les modules précédents

Connaissance Techniques et procédures de façonnage

Savoirs

- Les savoirs de cette connaissance essentielle ont été développés dans les modules précédents

Connaissance Techniques et procédures de débardage

Savoirs

- Les savoirs de cette connaissance essentielle ont été développés dans les modules précédents

Les cours forestiers ont une connotation fortement pratique car ils sont réalisés à 80% dans des conditions réelles de chantier. Les cours individuels sont successifs l'un à l'autre en tant que niveau de complexité des compétences transmises (référées à l'utilisation de machines, outillages, et à l'application de techniques de travail) et des difficultés environnementales où doivent être appliquées les compétences. Pour accéder aux cours de niveau supérieur il faut assurer une fréquence minimale de 70% et avoir réussi le cours de niveau inférieur, c'est-à-dire le jugement positif exprimé par les moniteurs forestiers (les enseignants de la partie pratique), référé à l'acquisition des compétences minimales prévues par le cours, formulé sur la base de ce qui a été évalué pendant toute la durée du cours. L'évaluation des enseignants pratiques est standardisée et objective grâce à l'utilisation d'une fiche d'évaluation (**Annexe D**), désormais consolidée parmi les enseignants.

Un examen est prévu à la fin du parcours de formation pour reconnaître les compétences du Profil d' « Opérateur forestier » et livrer la qualification professionnelle. L'examen, codifié par une norme régionale (D.D. n° 1244 du 16.05.2012), prévoit un test écrit, un test oral, et un test pratique ayant des durées et des notes préétablies. L'examen est coordonné par une commission d'évaluation, nommée par la Région, formée d'au moins 3 membres (un président, un représentant du monde du travail, et un expert de la formation), comme détaillé dans la délibération du Conseil Régional du 27 juillet 2011, n° 31-2441.

3. ECC - European Chainsaw Certificate

Le European Chainsaw Certificate (ECC) est normalement appelé « permis européen pour la tronçonneuse ». C'est un certificat volontaire que l'on peut obtenir après avoir satisfait un ou tous

les standards européens pour utiliser la tronçonneuse dans les opérations d'abattage et de façonnage du bois.

Le European Chainsaw Certificate est articulé dans les standards suivants :

- **European Chainsaw standard 1 (ECS 1)** : entretien de la tronçonneuse et techniques de coupe d'inspection ;
- **European Chainsaw standard 2 (ECS 2)** : techniques de base de coupe (arbres petits) ;
- **European Chainsaw standard 3 (ECS 3)** : techniques avancées de coupe (arbres moyens et grands) ;
- **European Chainsaw standard 4 (ECS 4)** : techniques de coupe pour les arbres déracinés et endommagés.

Les standards sont un successif à l'autre en tant que niveau de difficulté ; il y a une formation spécifique et un examen pour réussir.

Le Certificat ECC est déjà actif dans beaucoup de pays, tels que l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la France, l'Espagne et l'Autriche ; l'Italie depuis 2013.

La durée des cours de préparation pour obtenir le permis n'est pas définie et il n'est pas nécessaire de le faire.

A présent en Italie les programmes de formation et les examens référés au European Chainsaw standard 4 (ECS 4) et à ECT (bois en tension en conditions faciles) n'ont pas été définis.

3.1. EFESC ITALIE

L'Agence EFESC ITALIA est née à Turin le 29 mai. Son objectif est de mettre en œuvre, en Italie aussi, le système du **Permis Européen pour la Tronçonneuse (ECC – European Chainsaw Certificate)** en se référant aux différents systèmes régionaux de formation déjà structurés et fonctionnant dans les différentes Régions.

La formation et les examens sont réalisés aujourd'hui de manière indépendante dans les différentes réalités nationales et régionales. La tâche de l'agence EFESC est de travailler à des standards communs pour arriver à un certificat reconnu dans toute l'Europe.

3.2. Compétences de référence pour les ECS et leur reconnaissance

Pour les différents ECS les compétences de références ne sont pas décrites comme dans les parcours individuels de la Région Piémont ou dans la caractérisation des Profils des systèmes de formation professionnelle des autres Régions. On peut, quand même, les déduire indirectement des **ECS (European Chainsaw Standard)**, c'est-à-dire de la liste des connaissances que l'opérateur doit avoir et des opérations qu'il doit faire, élaborées pour chaque niveau d'ECS (1 à 4), disponibles et téléchargeables sur le site d'EFESC Italie (<http://www.efesc.it/>) et jointes à ce document (**Annexe**

E1-E3). Dans chaque ECS on identifie certaines compétences critiques auxquelles il faut faire attention.

La reconnaissance des compétences référées aux quatre standards se fait par le biais d'un examen coordonné par un individu expert de travaux forestiers, pas forcément un moniteur forestier, formé de manière adéquate (« Assessor »). Cet Assessor ne doit pas avoir suivi en première personne la formation initiale de l'opérateur examiné. L'examen est objectif grâce à l'utilisation de grilles d'évaluation (scoresheet, **Annexes F1-F3**) référées aux standards individuels.

4. Correspondance des compétences entre les cours de la Région Piémont et les ECS

Avant d'entrer dans le détail de l'équivalence entre les compétences du profil « Opérateur forestier » et les ECS du permis européen on souligne que :

- ECS 4 est référé aux techniques de coupe pour les arbres déracinés et endommagés. Il n'a pas été décliné pour l'Italie. En outre, les formations spécifiques sur ces types d'arbres n'ont pas encore été dispensées ;
- Tout en prévoyant dans le cadre du profil « Opérateur forestier » l'instruction de certaines techniques applicables aux cas d'arbres déracinés et endommagés, le système de formation de la Région Piémont ne voit pas standardisé un cours spécifique ayant comme but la transmission de compétences référées au standard dont au point précédent ;
- Le système de formation de la Région Piémont prévoit un cours relatif aux techniques sûres du débardage terrestre (F5), à savoir des compétences qui ne sont prévues par aucun ECS ;
- Le système de formation prévoit un cours d'introduction à l'utilisation en toute sécurité de la tronçonneuse (F1) adressé aux individus qui n'ont jamais utilisé la machine ou qui ne l'ont utilisée qu'occasionnellement.

Pour ces raisons la comparaison entre les compétences se limitera aux ECS1, ECS2, ECS3 (Annexe E1-E3) et à tous les cours du profile « Opérateur forestier » (Annexes B, C2, C3, C4), sauf le cours F1 (Annexe C1) et F5 (Annexe C5).

Un tableau de correspondance avec les compétences des cours F est proposé ci-dessous pour chaque ECS.

Formation de niveau base, objectif minimum : l'opérateur doit être à même de travailler de manière efficace et sûre dans un chantier forestier, comprendre et appliquer les informations données par le chef d'équipe, évaluer les risques, choisir les techniques appropriées, et les appliquer de manière sûre dans les opérations d'abattage de plantes petites et moyennes, dans des conditions simples.

Compétences		
ECS 1 Entretien de la tronçonneuse et techniques de débitage	Correspondances	Cours F2 Introduction à l'utilisation en toute sécurité de la tronçonneuse
Description du cours : non disponible		Description du cours : http://www.collegamenti.org/LearningPlayers/Percorsi/PercOutput.asp?IDPercorso=129459&TipoStmp=%27C%27&arrParagrafi=1,2,3,4,5,6,7,8,9,10&FasiUfDescTot=1&IDVetrina=1
Durée de la formation : jamais réalisée en Italie individuellement, avec ECS2 la durée est de 16 heures.		Durée de la formation : 16 heures
S'occuper de la sécurité (connaître et utiliser les équipements de protection individuelle et le premier secours).		Appliquer le plan de travail (comprendre les normes et les documents de sécurité, prendre les mesures pour la sécurité ; normes de sécurité pour l'utilisation de la tronçonneuse dans le façonnage des feuillus de petites et moyennes dimensions, organisation du chantier). Gérer les machines et les instruments forestiers (connaître les pièces et les fonctions des outillages et de la tronçonneuse, entretenir la tronçonneuse, identifier les démarches opérationnelles sûres et ergonomiques).
S'occuper de sa propre sécurité (utiliser de manière adaptée les équipements de protection individuelle du point initial).		
Contrôles de sécurité (allumage de la tronçonneuse, fonctionnement des dispositifs de sécurité).		
Entretien périodique/quotidien, contrôle et connaissance des dispositifs de sécurité de la tronçonneuse).		
Remplir les normes et veiller à la protection environnementale du site (protection du bois, du site, et de la faune).		
Contrôle du bois et utilisation de techniques sûres, débitage, vérification du lieu de travail, posture, techniques de débitage (tronçonnage), poignée, utilisation du frein de chaîne, ergonomies, coupes de débitage dans des conditions simples.		Évaluer les interventions de coupe, ébranchage, débitage, et débardage (évaluer le risque, choisir la méthode de travail vis-à-vis du risque ; techniques et procédures de travail – mise à terre et coupe d'arbres petits dans des conditions simples (levier d'abattage, débitage, tas de branches).
Choix et utilisation des outillages		

appropriés, ordre dans le travail, et utilisation appropriée des outillages de travail.		

Note : toutes les compétences peuvent être corrélées facilement.

Formation de niveau intermédiaire : l'opérateur doit être à même de travailler en pleine autonomie dans un chantier forestier, réaliser le plan de travail en collaboration avec d'autres individus, évaluer les risques, choisir les techniques appropriées, et les appliquer de manière sûre pendant les opérations d'abattage et de façonnage de plantes moyennes, dans des conditions simples.

Compétences		
ECS 2 Entretien de la tronçonneuse et techniques de débitage	Correspondances	Cours F3 Introduction à l'utilisation en toute sécurité de la tronçonneuse
Description du cours : non disponible		Description du cours : http://www.collegamenti.org/LearningPlayers/Percorsi/PercOutput.asp?IDPercorso=129460&TipoStmp=%27C%27&arrParagrafi=1,2,3,4,5,6,7,8,9,10&FasiUfDescTot=1&IDVetrina=1
Durée de la formation : jamais réalisée en Italie individuellement, avec ECS1 la durée est de 16 heures.		Durée de la formation : 40 heures
S'occuper de la sécurité (connaître et utiliser les équipements de protection individuelle, le premier secours, le portable, et la radio).		Appliquer le plan de travail (interpréter la documentation de référence, adopter les mesures de sécurité, comprendre et contextualiser le plan de travail, organiser le chantier, évaluer les procédures de travail d'abattage et de façonnage).
Planifier le travail, y compris ce qu'il faut faire en cas d'urgence (évaluation des risques et gestion de l'urgence).		
Contrôles opérationnels de sécurité (allumage de la tronçonneuse et fonctionnement des dispositifs de sécurité).		Gérer les machines et les instruments forestiers (évaluer l'interaction homme-machine-objectif-action, réaliser l'entretien de la tronçonneuse, identifier les démarches opérationnelles sûres et ergonomiques).
Respecter les normes et veiller à la protection environnementale du site (protection du bois, du site, et de la faune).		
Préparer l'arbre à abattre.		Évaluer les interventions de coupe, ébranchage, débitage, et débardage (évaluer les risques, choisir la méthode de travail, évaluer l'efficacité de l'intervention ; techniques et procédures de travail - abattage
Couper 2 arbres tirés au sort en utilisant une technique adéquate (cas normal, coupe avec listel, coupe avec levier, coupe en mortaise). Un arbre doit être encroué.		

Ébranchage de manière sûre et ergonomique.		et façonnage d'arbres de dimensions moyennes dans des conditions simples : cas normal, coupe avec listel, entaille profonde, coupe en utilisant le palan, mise à terre des plantes encrouées).
Mise à terre d'un arbre encroué.		

Notes : toutes les compétences peuvent être corrélées facilement, sauf :

- Coupe en mortaise, prévue dans ECS2 et pas dans F3 ;
- Coupe avec l'utilisation du treuil manuel, prévu dans F3 et pas dans ECS2.

Formation de niveau avancé : l'opérateur doit être à même de travailler en pleine autonomie dans un chantier forestier, organiser le chantier forestier en collaboration avec d'autres individus, évaluer les risques, choisir les techniques adaptées, en les appliquant de manière sûre dans les opérations d'abattage et de façonnage de plantes grandes, même dans des conditions difficiles.

Compétences		
ECS 3	Correspondances	Cours F4
Entretien de la tronçonneuse et techniques de débitage		Introduction à l'utilisation en sécurité de la tronçonneuse
Description du cours : non disponible		Description du cours : http://www.collegamenti.org/LearningPlayers/Percorsi/PercOutput.asp?IDPercorso=129461&TipoStmp=%27C%27&arrParagrafi=1,2,3,4,5,6,7,8,9,10&FasiUfDescTot=1&IDVetrina=1
Durée de la formation : 40 heures		Durée de la formation : 40 heures
S'occuper de la sécurité (connaître et utiliser les équipements de protection individuelle, le premier secours, le portable, et la radio).	→	Appliquer le plan de travail (interpréter la documentation de référence, adopter les mesures de sécurité, comprendre et contextualiser le plan de travail, organiser le chantier, évaluer les procédures de travail d'abattage et de façonnage).
Planifier le travail, y compris ce qu'il faut faire en cas d'urgence (évaluation des risques et gestion de l'urgence).	→	
Contrôles opérationnels de sécurité (allumage de la tronçonneuse et fonctionnement des dispositifs de sécurité).	→	Gérer les machines et les instruments forestiers (évaluer l'interaction homme-machine-objectif-action, réaliser l'entretien de la tronçonneuse, identifier les démarches opérationnelles sûres et ergonomiques, avec le treuil et le tracteur forestier aussi).
Respecter les normes et veiller à la protection environnementale du site (protection du bois, du site, et de la faune).	→	
Préparer l'arbre à abattre.	→	Évaluer les interventions de coupe, ébranchage, débitage, et débardage (évaluer les risques, choisir la méthode de travail, évaluer l'efficacité de l'intervention ; techniques et procédures de travail - abattage et
Couper deux arbres tirés au sort en utilisant une technique adéquate (1 arbre de diamètre supérieur à 38 cm et un ayant un diamètre supérieur à 56 cm). On peut utiliser le palan.	→	

Ébranchage de manière sûre et ergonomique.		façonnage d'arbres de grandes dimensions dans des conditions difficiles aussi : cas normal avec de grands diamètres, coupe en mortaise, entaille ample avec bois de retenue, mise à terre avec l'utilisation du tracteur).
Mise à terre d'un arbre encroué en utilisant le treuil manuel ou à moteur.		

- **Notes:** toutes les compétences peuvent être corrélées facilement.

5. Conclusions

D'après ce qui a été décrit précédemment et notamment les correspondances analysées dans les tableaux précédents, on pense pouvoir reconnaître les correspondances suivantes entre les deux typologies standards, compte tenu quand même des différences dans les deux systèmes concernant les modalités d'offre de la formation et d'évaluation des compétences.

Région Piémont Profil Opérateur forestier		Certificat volontaire « Permis européen de la tronçonneuse »	
Code	Dénomination du cours	Code	Dénomination du certificat
F2	Utilisation en sécurité de la tronçonneuse dans les opérations de façonnage	ECS1	Entretien de la tronçonneuse et techniques de coupe d'inspection du bois
F3	Utilisation en sécurité de la tronçonneuse dans les opérations d'abattage et de façonnage	ECS1 + ECS2	Techniques de base de coupe (arbres petits)
F4	Utilisation en sécurité de la tronçonneuse dans les opérations d'abattage et de façonnage, niveau avancé	ECS1 + ECS2 + ECS3	Techniques avancées de coupe (arbres moyens et grands)
F5	Travail et utilisation en sécurité des outillages dans les opérations de débardage		
« Opérateur forestier »	Qualification professionnelle « Opérateur forestier »		

